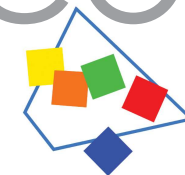




# la lettre éco

## POISSY



Novembre, Décembre 2008 - Numéro 101

### Faire face à la crise

L'année 2008 s'achèvera en Europe en baisse de 8 % par rapport aux ventes d'automobiles enregistrées en 2007. Et la hausse de 10 % observée sur les pays émergents ne compensera pas cette baisse. Le 4<sup>ème</sup> trimestre marque partout un infléchissement fort : - 17% en Europe et Marché à zéro dans le reste du monde.

C'est ainsi que Poissy a, dès le 6 octobre, réduit sa cadence de production et accolé des journées non travaillées à la traditionnelle fermeture de fin d'année.

Au-delà du caractère grave de cette crise que va traverser notre industrie automobile, qui doit affronter une baisse de la demande en même temps qu'une mutation technologique importante portant sur la réduction des émissions, il convient de rester confiants :

- Le site de Poissy a maintenu tout son potentiel, et est ainsi prêt à remonter en production dès que ce sera possible.
- Le site s'apprête à accueillir 2 nouveaux véhicules en 2009, sur un marché où, plus que jamais, l'effet nouveauté est déterminant pour susciter les prises de commande.

Enfin, plus largement, le groupe PSA Peugeot Citroën, a entamé il y a 18 mois un plan d'amélioration de sa performance, le plan CAP 2010, qui porte déjà ses fruits et qui lui permet d'aborder cette tempête avec force et conviction. Ce plan a notamment porté sur deux dossiers cruciaux : la performance des usines sur le plan de la qualité et de la rentabilité, et le développement de véhicules à très faibles rejets de CO<sup>2</sup> et de polluants, marché sur lequel nous sommes aujourd'hui leaders européens.

Nous fêtons cette année les 70 ans de notre Centre de Production. Il a toujours su dans les moments graves déployer ses capacités d'adaptabilité et de solidarité qui vont aujourd'hui se révéler déterminantes.

**Jean-Marie DAILLAND**

Directeur Général du Centre de Production  
PSA Peugeot Citroën Site de Poissy

### à la une

- Tram-train : début de la concertation
- La mairie demande des comptes aux banques
- Lancement de la Carte Affaires
- Cartes de visite en ligne

#### Tram-train : lancement de la concertation en janvier à Poissy

Ce projet de rocade ferroviaire, dénommée tangentielle ouest, d'une longueur de 25 km, consiste à prolonger l'actuelle grande ceinture ouest qui relie Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi en continuant au nord jusqu'à Poissy/Achères. Sur ces deux communes, la concertation débutera en janvier 2009 avec une présentation du projet dans les mairies concernées.

Ce projet est important pour le développement de Poissy. En améliorant la mobilité des personnes avec des correspondances entre les RER A et B et les réseaux SNCF Saint-Lazare et Montparnasse, ce projet engage Poissy dans un maillage plus efficace du territoire francilien au profit de ses zones en développement comme les Terrasses de Poncey, la ZAC Saint-Sébastien ou le Technoparc.

#### La mairie demande des comptes aux banques locales

Six banques ont répondu à l'invitation du service économique de la Ville de Poissy de venir expliquer les conséquences de la crise financière sur le financement des PME, artisans et commerçants. La BNP, le

Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale, la Fortis et la Société Générale de Poissy ont affirmé la poursuite de leur soutien à leur clientèle locale et le maintien de leur condition de marge et de crédit. Les PME ou les sociétés de Poissy en difficultés de financement ou dont les relations avec leur banque se dégradent peuvent se faire connaître auprès du service économique.

Contact : 01 39 22 55 98

#### Technoparc : lancement d'une "Carte Affaires" pour les salariés

C'est à l'initiative de l'Union des Commerçants de Poissy qu'une "Carte Affaires" permettant des réductions de 10 à 15 % sur tous les achats réalisés va être proposée aux salariés des entreprises du Technoparc de Poissy.

Une vingtaine de commerces du centre ville de Poissy participe déjà à cette opération. La carte peut être retirée sur présentation d'un justificatif de travail au Technoparc auprès de l'accueil de l'Espace Média, 3 rue Gustave Eiffel.

#### Cartes de visite en ligne : [www.rapidecartevisite.fr](http://www.rapidecartevisite.fr)

Pour développer vos réseaux d'affaires, vous avez besoin de cartes de visite ou de documents de présentation. L'atelier de reprographie de l'Espace Média vient de lancer un site spécialisé sur la création et la vente en ligne de cartes de visite. La livraison est gratuite sur Poissy.

Contact : 01 39 22 40 06  
ou [www.rapidecartevisite.fr](http://www.rapidecartevisite.fr)



**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE - Hôtel de Ville  
78306 POISSY Cedex**

Tél. 01 39 22 55 98 - Fax : 01 39 22 54 91  
[fbony@ville-poissy.fr](mailto:fbony@ville-poissy.fr) - [www.ville-poissy.fr](http://www.ville-poissy.fr)

## Travailleurs indépendants : régularisation des cotisations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de nouvelles modalités de recouvrement des cotisations sont applicables pour les travailleurs indépendants. Pour les personnes ayant opté pour le paiement trimestriel, la date de paiement de la régularisation des cotisations allocations familiales, CSG et CRDS de l'exercice 2007, normalement prévue le 5 novembre 2008, est reportée :

- au 28 février et 31 mai 2009 sous forme de deux versements d'égal montant,
- ou au 28 février 2009 lorsque le montant de cette régularisation est inférieur à 200 €.

Source : Journal Officiel du 05/11/08

## Mode de calcul du nouvel Indice trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC)

Le loyer d'un bail commercial peut être révisé en cours de bail par le jeu d'une clause d'indexation ou lors du renouvellement du contrat. Jusqu'à présent, on retenait l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'Insee pour calculer le montant du nouveau loyer. Suite à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les signataires du bail peuvent choisir un autre indice : l'Indice trimestriel des Loyers Commerciaux. Un texte fixe le mode de calcul de ce nouvel indice. Celui-ci pourra être utilisé pour des baux portant sur des activités commerciales, y compris celles exercées par des artisans (sont exclues les activités commerciales exercées dans des locaux à usage exclusif de bureaux, y compris les plates-formes logistiques, ainsi que les activités industrielles de manufactures, de commission et de transport par terre ou eau). Il sera publié chaque trimestre par l'Insee.

Source : Journal Officiel du 06/11/08

## Paiement d'une indemnité de non-concurrence à un retraité

Rappel : la clause de non-concurrence est une disposition pouvant figurer dans un contrat de travail et par laquelle le salarié s'interdit, lors de son départ de l'entreprise, d'exercer une activité susceptible de concurrencer son employeur. Une telle clause doit être limitée dans le temps et dans l'espace,

être justifiée par les intérêts de l'entreprise et donner lieu au versement d'une indemnité au profit du salarié. La cour de cassation précise que l'indemnité de non-concurrence doit être versée dès lors que le salarié cesse l'activité dans l'entreprise, que l'employeur n'y a pas renoncé, peu importe les circonstances de la rupture du contrat de travail et la possibilité, pour le salarié, d'être dans une situation lui donnant la possibilité ou non d'exercer une activité concurrente. Elle est donc due, même si le salarié demande la liquidation de ses droits à la retraite peu de temps après son départ de l'entreprise.

Source : Décision de la cour de cassation du 24/09/08

## GEYVO : Groupement Employeurs de Poissy/Saint-Germain-en-Laye

Situé sur le Technoparc, ce jeune groupement d'employeurs rassemble déjà une vingtaine d'entreprises et a été créé à l'initiative de la CCI Val d'Oise/Yvelines. GEYVO propose aux entreprises des postes à temps partiels dans de nombreux domaines de compétences. Des recrutements de nouveaux collaborateurs sont aussi en cours.

Contact : Harris BODARD  
01 30 06 70 11- hbodard@versailles.cci.fr

# agenda

-  Business Club
-  Petit déjeuner économique

### Business Club

Mardi 16 décembre 2008

Entreprises et Passions, l'association des chefs d'entreprises de Poissy et sa région, organise un Business Club le mardi 16 décembre à 16 h, dans les locaux de la société Dealagence à Morainvilliers autour d'un arbre de Noël.

Information et réservation : 06 83 03 36 81


### Petit déjeuner économique

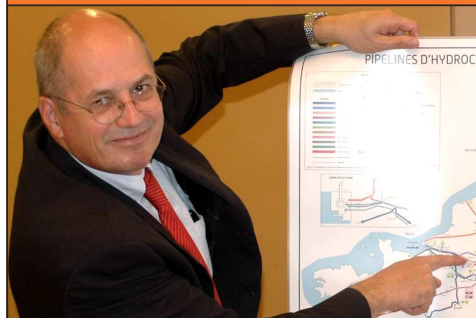
Mardi 20 janvier 2009

La prochaine rencontre des principaux acteurs économiques aura lieu le mardi 20 janvier 2009, de 8 h à 9 h 30, au Château de Villiers, 13 avenue du Bon Roi Saint-Louis à Poissy.

Inscriptions : 01 39 22 55 98  
ou fbony@ville-poissy.fr

# zoom sur

-  TRAPIL implante son siège social et 220 emplois sur le Technoparc de Poissy



(Article paru dans Le Parisien du 19/11/08)

## Les aiguilleurs du pétrole au Technoparc

C'est officiel, la société TRAPIL, spécialisée dans le transport d'hydrocarbures par pipelines, va s'implanter dans l'un des bâtiments du Technoparc de Poissy.

Hier, le directeur a présenté son entreprise à Richard BERTRAND (MoDem), adjoint chargé du développement économique et président de la société d'économie mixte (SEMAP) qui gère le pôle.

TRAPIL, basée à Paris, y installe 220 de ses 700 salariés qui géreront le réseau Le Havre-Paris composé de 1 370 km de canalisations. Pas moins de 20 millions de tonnes de carburant, du gasoil ou encore de l'essence, y circulent chaque année afin d'alimenter les différents dépôts comme ceux de Coignières et de Gargenville.

"Nous nous installons à Poissy pour des raisons géographiques, au plus près de nos équipements" a expliqué Pierre FILLET, le directeur de TRAPIL. Les techniciens ou encore les ingénieurs qui assurent la surveillance et la maintenance des pipelines et des pompes sont actuellement installés dans le pôle de Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Ils devraient prendre leurs fonctions dans les 6 000 m<sup>2</sup> du Technoparc à l'automne 2009. "Auparavant, nous devons faire des travaux, notamment construire un laboratoire" a précisé le directeur.